

 Syndicat de la Diège	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT DE LA DIEGE
	L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à 17h30, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER
- Membres en exercice : 134 - Présents : 122 Date de la convocation : 20/08/2020	PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marine FONFREDE

Référence DIEGE :	2020-C-18-09-16
Objet :	Tarif EAU – Année 2021

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical les tarifs suivants :

Frais d'accès au réseau :	82,00 €
A partir du 1 ^{er} m ³ d'eau consommé :	1,50 € / m³
Taxe de prélèvement :	0.07 € / m³ (taxe reversée à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Monsieur le Président rappelle qu'à ces tarifs s'ajouteront les redevances votées par les Agences de l'Eau, ou tout autre organisme pouvant s'y substituer.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- DECIDENT de fixer le tarif de vente de l'eau, pour l'année 2021, comme défini ci-dessus.

Fait et délibéré à USSEL le 18 septembre 2020 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER 	Visa Sous-Préfecture d'Ussel REÇU LE 17 DEC. 2020 SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL (CORRÈZE)	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture d'Ussel le : 17 DEC. 2020 Et de la publication le : 17 DEC. 2020 A Ussel le : 17 DEC. 2020 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER 
---	--	---